



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 juillet 2022



SECHERESSE EN REGION SUD

La Région Sud et la Société du Canal de Provence mettent en place des mesures pour limiter les effets de la sécheresse.

La sécheresse que connaît notre région est historique et la SCP est directement et quotidiennement impliquée pour y faire face.

Une gestion coordonnée des ressources sécurisées et des ressources locales



L'eau qui alimente les ouvrages hydrauliques de la concession régionale du canal de Provence, destinée au multi-usage, est prélevée dans des réserves (retenue de Sainte Croix, retenue de Castillon sur le Verdon et retenue de Saint-Cassien) qui stockent l'eau à l'automne et l'hiver, lorsque la ressource en eau est plus abondante, ceci afin de ne pas prélever directement dans les rivières lors des épisodes de sécheresse : c'est ce qu'on appelle des « ressources maîtrisées ».

Depuis plusieurs années, la Société du canal de Provence a mis en place, avec les principales collectivités alimentées par la concession régionale du canal de Provence, des protocoles de gestion coordonnée entre ressources maîtrisées et ressources locales (prélèvement direct en rivière ou en nappe souterraine) : cela conduit à une diminution des prélèvements dans les ressources locales d'au moins 20%, accompagnée d'une tarification en période de sécheresse plus incitative.

Actuellement, au vu du tarissement exceptionnel des ressources locales, certaines collectivités de la Région ont déjà fait appel en secours aux réseaux de la concession régionale pour venir sécuriser leur alimentation en eau potable.

Une mobilisation avec la Région Sud pour limiter les prélèvements



Historiquement, les infrastructures hydrauliques de la concession du canal de Provence, réalisées et exploitées par la SCP en tant qu'aménageur régional et concessionnaire de la Région Sud, ont été conçues pour garantir la gestion la plus économe possible de la ressource en eau (pas d'exutoire à la mer par exemple). Depuis sa création, la Société assure ainsi un suivi rigoureux, des quantités et de la qualité des eaux qui sont distribuées sur l'ensemble du réseau.

La Région Sud a obtenu en juillet 2018 par décret interministériel une délégation de mission d'Etat sur l'animation et la concertation sur la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques. Cette mission conforte la Région dans la poursuite de la co-construction d'une politique régionale pour améliorer les conditions du partage de la ressource en eau à long terme sur le territoire régional et assurer des solidarités territoriales interbassins versants. Au titre de cette mission d'Etat, la Région anime un parlement régional de l'eau, l'AGORA et agit sur le territoire régional avec une feuille de route opérationnelle des actions à proposer pour faire face aux enjeux du changement climatique.

Dans le cadre du Plan climat régional « Gardons Une COP d'avance », la SCP participe activement à l'instance de gouvernance régionale de l'eau qu'est l'AGORA et qui s'inscrit en complémentarité des instances de bassin et des gouvernances locales de l'eau.

A la demande de la Région Sud, la Société prépare un protocole de mesures permettant à terme de limiter de 10 à 20% les prélèvements dans les lacs du Verdon en mobilisant des réserves d'eau



complémentaires (retenue de Bimont à proximité d'Aix en Provence, ressource souterraine dans le bassin de l'Arc, ...). Ces mesures, lorsqu'elles seront opérationnelles, vont ainsi permettre de mieux anticiper, à court et long terme, les situations de sécheresse ou de pénurie d'eau en assurant une répartition équitable de cette ressource essentielle.

La SCP communique aussi auprès de l'ensemble de ses clients afin de les sensibiliser à la gestion économe de l'eau, notamment par des recommandations de limitation des consommations portées par les arrêtés sécheresse.

La Solidarité aval/amont

Enfin, la SCP a lancé une réflexion pour compléter ses actions de solidarité aval/amont auprès des acteurs du Verdon en les accompagnant aussi dans l'adaptation au changement climatique, notamment sur la capacité des infrastructures touristiques à s'adapter à des variations du niveau des lacs. Elle est partenaire du Parc Naturel Régional du Verdon au côté duquel elle s'implique à une gestion durable et équilibrée des eaux du Verdon, ceci à travers un co-financement des communes du Verdon des stations de traitement des eaux usées, pour améliorer la qualité de l'eau.

Ce partage raisonné de la ressource à l'échelle régionale permet d'ores et déjà de limiter les effets perceptibles du changement climatique.

En savoir plus sur la SCP

La Société du Canal de Provence se positionne comme une entreprise responsable, innovante et performante au service des territoires, capable de répondre aux défis du changement climatique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Depuis plus de 60 ans, la SCP est au service et à l'écoute des territoires et de leurs acteurs pour leur proposer des solutions et des infrastructures adaptée.

En tant que concessionnaire de la Région Sud, elle gère le patrimoine hydraulique régional exceptionnel du canal de Provence et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie. La SCP s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (industriels, ruraux et urbains).

Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer au niveau national et à l'international, où elle développe aussi ses activités. Partenaire actif d'un écosystème riche, la Société privilégie une approche collective pour répondre de manière efficiente aux nouveaux enjeux et faciliter les transitions. Elle multiplie aussi les synergies avec ses partenaires, afin d'inclure dans ses projets les hautes technologies, le digital et le développement des énergies renouvelables.

Retrouvez la SCP sur canaldeprovence.com, [Facebook](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#).

Contacts presse

> Julien BONNOT, Responsable communication, Société du Canal de Provence

Tél. : 04 42 66 72 81 - Mobile : 06 38 43 17 02 – julien.bonnot@canal-de-provence.com